

DEC25033DAJ

Décision du 11 février 2025 portant nomination de Mme Morgane THOMAS-CHOLLIER en qualité de Directrice adjointe de l'unité mixte de service n°UMS1385 IFB-core

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 23 octobre 2024 portant nomination de M. Philippe MAUGUIN en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement à compter du 23 octobre 2024,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant nomination de Mme Carole CARANTA en qualité de Directrice Générale Déléguée à la science et à l'innovation pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2021,

Vu la décision du 22 mars 2021 portant délégation de signature au bénéfice de Mme Carole CARANTA, Directrice Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation,

Vu la note de service n°2006-54 du 1^{er} décembre 2006 relative à la nomination des directeurs d'unité ou de leurs adjoints,

Décide :

Article unique :

A compter du 01 août 2024 et jusqu'au 30 juin 2027, Mme Morgane THOMAS-CHOLLIER est nommée Directrice adjointe de l'unité mixte de service n°UMS1385 IFB-core - Institut français de bioinformatique-core.

Fait à Paris, le 11 février 2025

P/ Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et par délégation,

La Directrice Générale Déléguée à la Science et à l'Innovation,

Carole CARANTA

